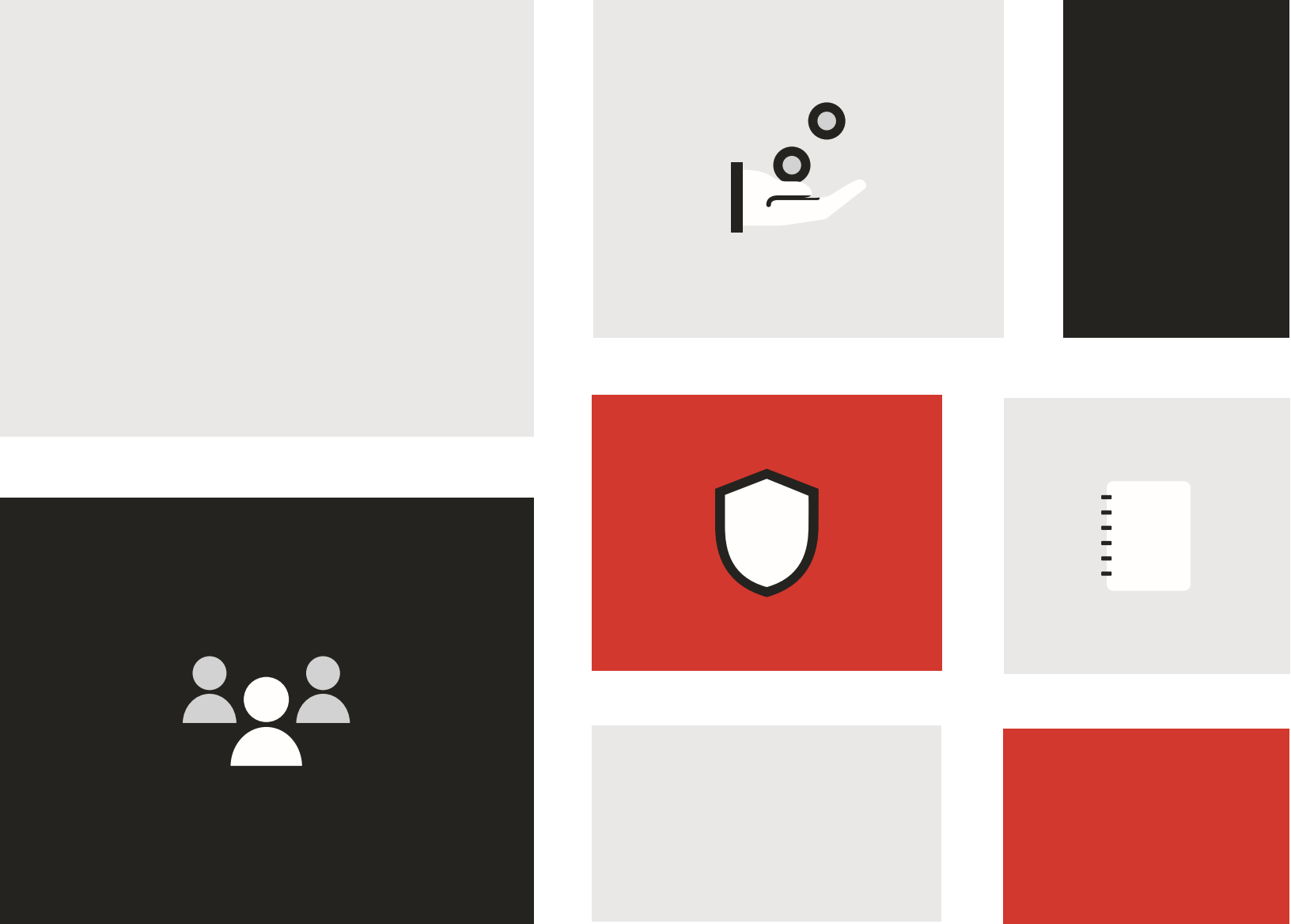




PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION ORDINAIRE

Mandat 2024-2025 – CA du 11 décembre 2024



Association des étudiantes et des étudiants
de Laval inscrits aux études supérieures



PROCÈS-VERBAL - CONSEIL D'ADMINISTRATION ORDINAIRE

MERCREDI 11 décembre 2024 À 18 h -30 EN LIGNE

Sont présents les membres du conseil d'administration suivants :

Patrick Tsafack	Pharmacie
Cynthia Mbuya	Médecine
Simon Rodrigue Ngos	Sciences de l'éducation
Marion Carine Assogba	Droit
Jana Plourde	Sciences de l'administration
Alexia Falle	Médecine moléculaire
Anna Maïmouna Sohima KONE	Sciences de l'administration
Jeff René	Etudes internationales
Giresse MPEY	Sciences sociales
Sabrina Grenier	Sciences de l'éducation
Alphonse Sowanou	Sciences infirmières

Sont présents les membres du comité exécutif suivants :

Steeve Mayoulou	Président
Claude Kondo Tokpovi	Coordinateur aux affaires institutionnelles
Linda Wong	Coordonnateur aux affaires externes
Salimatsou-Imaël Tounkara	Coordonnatrice aux affaires internes et associatives
Ali Mohamed Ouattara Danhin	Candidat à la coordination aux affaires financières
Mélessande Hanicque	Attachée à l'exécutif

Sont présent·es les observateur·trices suivant·e·s :

Xavier-Philippe Légaré	Président d'assemblée
Anne-Dominique D'Almeida	Candidate au CA de l'AELIES
Corneille Caorelle Amougou	Candidate au CA de l'AELIES
Mouhamadou-Khaly Fall	Candidat au CA de l'AELIES

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

Vénunyé Claude Kondo Tokpovi constate le quorum à 18h 30.

Résolution CA-2024-11-12/01

Proposée par : Steeve

Appuyée par : Cynthia

Que soit ouvert le conseil d'administration de l'ÆLIÉS du 11 décembre 2024.

Pas de demande de vote

Proposition adoptée à l'unanimité

2. Nomination de la présidence et du secrétariat d'assemblée

Résolution CA-2024-11-12/02

Proposée par : Steeve

Appuyée par : Alphonse

Que soit nommé président d'assemblée Xavier-Philippe et que Vénunyé Claude Kondo Tokpovi soit nommé secrétaire d'assemblée.

Pas de demande de vote

Proposition adoptée à l'unanimité

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution CA-2024-11-12/03

Proposée par : Steeve

Appuyée par : Cynthia

Amendement et ajout des points.

Proposition d'ajout d'un point 5.6 sur la fin du contrat de l'ancien Directeur de la Chaire publique

Proposé par : Marion

Appuyé par : Giresse

Pas de demande de vote

Proposition acceptée à la majorité

4. Adoption du procès-verbal du CA du 16 octobre et 13 novembre 2024

Résolution CA-2024-11-12/04

Proposé par : Claude

Appuyé par : Mouhamadou

Que soient adoptés les PV en date du 16 octobre et 13 novembre 2024

Pas de demande de vote

Proposition adoptée à l'unanimité

5. Ressources humaines

5.1. Démission au CA

Résolution CA-2024-12-11/05

Proposée par : Cynthia

Appuyée par : Sabrina

Que soient entérinées les démissions d'Ingrid Avila Tiomo, de Louis-Vincent Grand'Maison et de Stéphanie Poirier sur le conseil d'administration de l'AÉLIES.

Pas de demande de vote

Proposition adoptée à l'unanimité

5.2 Nomination au CA

Résolution CA-2024-11-12/06

Proposée par : Sabrina

Appuyée par : Alphonse

Que Corneille Caroelle Amougou, Mahamadou Khaly Fall, Anne-Dominique D'Almeida rejoignent le CA de l'AELIES

Pas de demande de vote

Proposition adoptée à l'unanimité

Rapport du comité RH

Marion demande une formation pour le comité RH.

Elle demande pourquoi Danielle reçoit les paies alors qu'elle est absente et demande la mise à jour de l'absence de Danielle. Elle mentionne également un manque de suivi par rapport au renouvellement le contrat du Directeur de la Chaire publique. Elle a mentionné également le point sur le dossier de Camille.

Cynthia prend la parole afin de connaître le but de la présentation du rapport et le lien avec la présence de l'avocat.

Steeve prend la parole et rappelle qu'il est important de faire la formation du conseil d'administration. Il juge que l'avocat pourra mieux nous aider par rapport aux erreurs d'interprétations concernant les dossiers en cours ainsi que sur les orientations à prendre.

Mr Grégory prend la parole et précise qu'il a fait son baccalauréat à l'Université Laval et c'est une occasion pour lui d'aider les étudiants. Il prendra connaissance des textes réglementaires et des aspects légaux de l'AÉLIES afin d'apporter ses conseils. Il sera un parti neutre et proposera des recommandations sur ce qui aurait dû être fait ainsi que sur ce qui pourra être fait à l'avenir concernant des différents dossiers de l'AÉLIES. Il voudrait montrer au CA comment procéder avec les règlements et être neutre.

Simon prend la parole et donne des précisions. Il rappelle qu'ils se sont fixés des lignes directrices après le CA dont la rencontre des employés. Il n'avait pas compris que le contrat du Directeur expirait. Le contrat du Directeur est réalisé par Marion et Jeff sans qu'il n'en soit informé. Selon lui la procédure de renouvellement du contrat a été vicié. Il a proposé une discussion avec les collègues durant une pause de travail et finalement la rencontre a eu lieu.

Steeve précise que vu la division du comité RH, il n'a pas été informé par le comité du RH et vu le temps qui passait, il avait dû prendre la décision de recruter une nouvelle directrice.

Marion précise qu'ils ont eu les mêmes informations sur la fin du contrat avec Rodrigue. Pour le contrat de la nouvelle Directrice, aucune information n'était passée pour le RH.

Cynthia prend la parole et demande à Maître Lancop de préciser les conséquences possibles concernant le processus d'embauche de la nouvelle personne.

M. Lancop prend la parole et précise que le RH doit transmettre l'avis au CA pour les prises de décisions. Il précise les éléments distinctifs au sujet d'un renouvellement et d'une nouvelle embauche.

Alphonse prend la parole et voudrait savoir si les personnes concernées sont présentes.

Le premier constat de la fin doit être constaté par le président pour discuter en amont avec le Directeur. Il rappelle que le CA a reçu le message de la part du président pour renouveler son contrat et après il a remarqué un nouveau contrat. Selon lui la situation n'a pas été bien gérée.

Mahamadou est déçu parce qu'il ne voit pas de problème. Il pense que l'arrêt du contrat du Directeur doit être basé sur des éléments concrets. Selon lui, il y a une querelle interne. Il demande à l'avocat si lorsque l'un des contractants n'est pas informé de la fin du contrat, le contrat peut être renouvelé.

Selon M. Lancop, sur le plan juridique lorsque le contrat à durée déterminée tire à sa fin, il s'agira de renégocier le contrat pour sa continuité.

Corneille prend la prend en rejoignant Mahamadou en précisant qu'il y a un vice de forme et que le président a une information que l'ancien Directeur n'a pas. Elle demande de savoir les faits graves reprochés par l'ancien Directeur.

M. Grégory Lancop prend la parole et précise qu'il n'y a pas de vices de procédures ou de formes.

Marion précise que le point d'information sur la fin du contrat n'était pas mis sur *Basecamp*. Selon elle, le président n'a pas eu à répondre par la suite des échanges.

Michelot, l'ancien Directeur de la Chaire publique et rappelle qu'il n'y avait pas eu un problème de délai.

Corneille demande s'il y a des sanctions prévues à l'encontre du président s'il y a des erreurs de procédures de sa part.

M. Grégory Lancop rappelle qu'à la lecture de la situation, il ne voit pas de sanctions explicites. Cependant, selon lui, s'il y a des manquements, le droit d'en adopter revient aux administrateurs.

Cas de la pétition

Claude donne des précisions sur les manipulations relatives à la pétition.

M. Grégory prend la parole et précise que, selon l'article 30 des règlements généraux de l'AELIES, pour être valide, une résolution relative à l'assemblée générale extraordinaire doit satisfaire aux exigences suivantes : elle doit indiquer clairement la ou les propositions devant être traitées par l'assemblée. Chaque membre doit également mentionner son numéro de matricule ainsi que sa faculté d'appartenance. Si les conditions de fond ou de forme de la résolution ne sont pas respectées, celle-ci est réputée non écrite.

Jeff prend la parole pour avoir d'informations sur les manipulations en ce qui concerne les preuves.

Giresse prend la parole et précise qu'il y a des irrégularités. Cependant selon lui, au-delà de bonnes intentions, le coordonnateur aux affaires institutionnelles ne peut prendre des décisions qui ne sont pas mentionnées dans les règlements généraux.

Cynthia prend la parole et rappelle la mauvaise habitude de prendre les informations sans les consentements claires des personnes en lien avec la dégradation de la réputation de l'AÉLIES. Elle demande s'il y a des sanctions à affliger aux personnes auteurs de cette pétition.

Selon M. Lancop, on ne pourra tout prévoir. On peut réfléchir sur ce point et trouver des solutions et prévoir des articles pour des règlements généraux à adopter prochainement à ce sujet.

Cas de Camille et Karl

Steeve introduit les altercations entre Karl et Camille et demande une écoute sous huis clos.

Claude appuie.

Pas de demande de vote

Proposition adoptée à l'unanimité

Résolution CA-2024-11-12/06

Proposé par Sabrina

Appuyé par Patrick

Que le CA recommande la prise en charge par Sabrina Grenier de la proposition de médiation entre Karl et Camille par un organisme externe.

Huis clos demandé

Que Camille soit sorti du huis clos en vue de continuer les discussions

Pour: 04

Contre: 05

Abstention: 02

Question préalable

Pour: 05

Contre: 04

Abstention: 00

La question préalable adoptée

Vote pour que Sabrina coordonne la médiation entre Karl et Camille par le biais d'un organisme externe à l'AELIES

Pour: 06

Contre: 01

Abstention: 05

Proposition adoptée à la majorité

Sortie du huis clos

Proposé par : Patrick

Appuyé par : Simon

5.3 Absence au CA

CADUC

5.4 Rapport mensuel du Comité exécutif

Steeve fait la présentation du bilan et des projets importants de l'AELIES tels que ceux de la Halte-Garderie.

5.5. Rapport du RH

Mouhamadou et Corneille demandent la décision à prendre pour tous les cas mentionnés par le RH.

5.6. Contrat de l'ancien Directeur de la chaire publique

Ce point est discuté dans le point 5.2 sur le rapport du comité RH.

6. Affaires internes et institutionnelles

6.3. Démission sur le Comité exécutif

6.4. Élection sur le Comité exécutif

6.5. Ouverture des postes vacants sur le Comité exécutif

CADUC

6.6. Démission sur les CCC

CADUC

6.7. Nomination sur les CC

7. Affaires financières

CADUC

8. Affaires académiques

CADUC

9. Affaires externes et politiques

9.1 Enjeux politiques actuels

Nicolas rappelle que l'AELIES est une équipe. Selon lui, les quatre paliers (AGE, CA, CE, Employés) doivent réagir ensemble.

Il mise sur le fait que les textes incluent les règlements généraux, les manuels et politiques, les cahiers de positions, les résolutions qui y sont prises, ainsi que la culture organisationnelle.

Il précise que toutes les informations sont disponibles sur Basecamp, et qu'il est facile d'y accéder pour consulter l'ensemble des informations et de la documentation.

L'attaché de presse doit, selon Nicolas, faire la revue de presse en la classant selon les catégories politique, associative, socioculturelle. Les différentes coordinations doivent ensuite s'y pencher.

Les dossiers, pour Nicolas, sont de trois ordres : les plans d'action, ceux qui perdurent au-delà des exécutifs (comme la halte-garderie et le projet utile), et les ponctuels (PEQ, tests de langue).

Il souligne qu'il est important d'avoir les informations chaque jour et de réagir rapidement à celles-ci.

Lorsqu'une décision gouvernementale est prise, il estime qu'il est nécessaire d'interroger les instances universitaires. Si la décision n'est pas en accord avec l'université, il faut réagir rapidement, notamment auprès de l'Union étudiante québécoise.

Nicolas insiste sur le fait que chacun doit effectuer son travail sans chercher à savoir ce que l'autre ne fait pas.

Il précise également que les membres du CA doivent se rendre à l'AELIES et rencontrer les membres afin de pouvoir répondre facilement aux questions de l'AG. Il souligne l'importance pour chaque personne d'utiliser ses compétences pour répondre aux besoins de l'AELIES, dans le but d'assumer une responsabilité commune.

Concernant spécifiquement le test de langue et le PEQ, Nicolas rappelle que ces sujets concernent les étudiants internationaux qui souhaitent s'établir au Québec après leurs études.

Enfin, il rappelle que l'Université Laval est la première université francophone d'Amérique du Nord, et que l'AELIES doit insister sur le fait qu'il n'est pas nécessaire de passer le test de langue.

10. Date du prochain CA

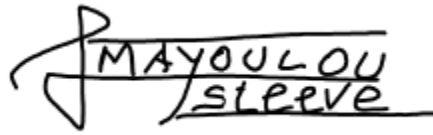
Le prochain CA est en date du 22 janvier 2024.

11. Levée de la rencontre par non atteinte du quorum à 0 h20

Fin de la rencontre du CA à 00 h 20



Vénunye Claude Kondo Tokpovi
Coordination aux affaires
institutionnelles



Jérômet Lebrun Steeve Mayoulou
Président